



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017 A 20 H

Présents :

- *Mme Pouilly, maire,
- *Mmes Badera, Dinard, Galière,
- *MM. Calmus, Derré, Gasnier, Hanquez, Oczachowski.

Absents : MM. Guillain, Cazalet

Représentés :

M. Boulerand par M. Derré, Mr Brun par M. Gasnier, M. Guittard par Mme Galière, M. Semeteys par M. Oczachowski,

I / Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal : approuvé à l'unanimité (12 voix).

II/ Désignation du secrétaire de séance : M. Derré accepte cette fonction.

III/ Fusion SIEPRO/ SIERO et approbation des statuts du SIE-ELY :

Les Préfets concernés ont approuvé la fusion de ces deux organismes qui interviennent sur l'Eure-et-Loir et les Yvelines ; il convient dès lors d'approuver cette fusion et les statuts de cette nouvelle entité ; approbation à l'unanimité (12 voix).

IV/ Dissolution du SIZA : le 8 décembre 2016 ce syndicat qui gérait la Z.A. de la Vallée du Saule s'est auto-dissous, pour répondre à la loi NOTRe.

Il convient de ratifier cette dissolution ; approbation à l'unanimité (12 voix).

Il convient aussi de ratifier la répartition de l'excédent aux communes membres du SIZA suite à son auto-dissolution ; approbation à l'unanimité (12 voix).

Arrivée à 20h 21 de Mme Badera.

1 / Financement des activités pédagogiques du FSE, Collège Jean Moulin de Nogent-le-Roi :

Depuis la reprise par la CC4V des compétences exercées par le syndicat de gestion du

collège, l'EPCI versait une subvention de 14 300 € au FSE du collège Jean Moulin de Nogent-le-Roi et une somme de 6 600 € au budget de l'établissement pour permettre l'accompagnement des projets éducatifs.

Avec la création du nouvel EPCI, les services de l'état ont signifié l'impossibilité de poursuivre ce type de financement.

Afin de pouvoir poursuivre cette aide, le conseil communautaire du 15 décembre a délibéré pour que la somme de 20 900 €, soit verser à la ville de Nogent-le-Roi en augmentant son attribution de compensation à la double condition que le FSE continue et que la commune de Nogent-le-Roi perçoive les attributions de compensation.

Cette décision est soumise à l'approbation des conseils municipaux des communes membres.

Approbation à l'unanimité (13 voix).

VI / Révision de la numérotation des habitations de toutes les rues de la commune :

Dans le cadre du passage à la fibre optique, il nous est imposé d'avoir une numérotation claire et précise ; une rapide inspection a permis de vérifier que ce n'est pas toujours le cas. Il convient donc de revoir la numérotation sur l'ensemble de la commune. Approbation à l'unanimité des membres présents.

VII / Point sur les finances et demandes de subventions :

M. Derré indique que la Commission des Finances s'est réunie pour étudier les comptes provisoires 2016 et réfléchir sur le futur budget 2017. La Commission a fait son rapport lors de la réunion des adjoints et présenté ses propositions d'investissements. Le Conseil est dès lors amené à se prononcer sur ces propositions.

*état de la trésorerie au 31 décembre : environ 138 000 euros en caisse,

*budget de fonctionnement « dépenses » : 866 000 euros budgétés - 580 000 euros réalisés. Globalement tous les postes ont été bien tenus et il n'y a pas de dérapage significatif.

*budget de fonctionnement « recettes » : 866 000 euros budgétés - 615 000 euros réalisés. Il faut souligner que malgré une « décote » importante effectuée par rapport au budget 2015, le montant des impôts, taxes et subventions divers, est en retrait de près de 50 000 euros ! Il faudra également faire une décote supplémentaire pour 2017.

*budget d'investissement dépenses : 273 000 euros budgétés – 232 000 euros réalisés. Cela concerne essentiellement la réalisation des trottoirs de la route de Rambouillet (150 000 euros) .Le produit de la vente de l'ex-arsenal a permis de ne recourir à aucun emprunt.

*S'agissant des travaux et investissements à envisager en 2017 :

- réfection de la rue des Ecoles : 146 000 euros
- bibliothèque : 10 000 euros (rénovation)
- éclairage public : 20 000 euros
- busage : 15 000 euros (fossé écoulement eaux pluviales)
- signalisation horizontale : 11 000 euros (passages piétons, zone de stationnement)
- fourche pour le tracteur : 12 000 euros.

Sur ce total de dépenses, on pourrait « espérer » des subventions à hauteur de 30 000 euros.

Si l'on considère qu'il convient de garder une encaisse de 100 000 euros, il faudrait solliciter un emprunt de 120/150 000 euros (taux attractif, situation financière de la commune rétablie).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que Madame le Maire sollicite les subventions sur ces différents dossiers.

Le Conseil donne également son accord à l'unanimité pour que la commune sous-traite le fauchage des bords de route à une entreprise privée (6 000 euros/passage)sachant qu'il y a 2/3 passages par an et que cela permet de ne pas recruter un troisième agent communal.

VIII / Questions diverses :

* bilan du radar installé durant 19 jours à la Butte d'Auvergne : 416 flashes dont 397 pour une vitesse comprise entre 70 et 90 Km/h , 17 pour une vitesse inférieure à 100 Km/h , 1 à 110 Km/h et 1 à 120 Km/h !

* Dossier RIFSEEP (primes au personnel) : système en place actuellement pour le personnel administratif (pas encore opérationnel pour le personnel technique) ; dans ce système il y a une part fixe et une part variable ce qui permet de mieux moduler les primes à donner ; un projet de délibération va être soumis au centre de gestion ; accord à l'unanimité.

* Installation d'un sens unique pour la rue des Fontaines ; le Conseil à l'unanimité donne son accord pour que la rue soit en sens unique du lavoir vers l'église ; mise en place dès la réfection de la rue des Ecoles.

* La réception des travaux du chemin aux Moines par le SIDES n'est pas encore faite (beaucoup de réclamations !).

* Large satisfecit donné pour l'organisation du goûter des Anciens et des Vœux.

* Cimetière : une réunion doit se tenir avec Les Pinthières pour tenir compte des remarques reçues lors d'une formation récente.

*Le gain enregistré suite à la coupure d'électricité ente 23h et 5h est d'environ 1 000 euros/trimestre, soit un gain de 4 000 euros sur l'année.

* M. Gasnier a désormais la direction des employés municipaux, Mr Oczachowski assistant davantage Mme Pouilly qui devra consacrer encore plus de temps au nouvel EPCI.

*Mme Pouilly indique que le Président du nouvel EPCI «Les portes euréliennes d'Ile-de-France» est Mme Ramond, Maire d'Epernon et que parmi les quatorze vice-présidents, trois sont issus de l'ancienne CC4V, M. Mallet, M. Weymeels et elle-même pour l'enfance jeunesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 45.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive letter 'P' with a vertical stroke through its center.